

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DSDC	Date	12 mai 2026
Numéro	26.133	Heure	19h40

Auteur-e(-s) : Groupe libéral-radical – Le Centre	Lié à (facultatif) : ad
---	----------------------------

Titre : Stratégie nationale de lutte contre la criminalité organisée en Suisse

Contenu (questions posées au Conseil d'État) :

Le Conseil fédéral a approuvé, lors de sa séance du 19 décembre 2025, la [stratégie nationale de lutte contre la criminalité organisée en Suisse](#). D'ici la fin de 2026, le Département fédéral de justice et police (DFJP) définira, en collaboration avec la Confédération, les cantons et les communes, les compétences et les responsabilités pour la mise en œuvre des mesures prévues dans un plan d'action national. Cette stratégie nationale de lutte contre la criminalité organisée veut s'appuyer sur la collaboration étroite entre la Confédération, les cantons, les communes, les milieux économiques, la société civile et les partenaires étrangers.

Le Conseil d'État est prié de répondre aux questions suivantes :

– Une stratégie cantonale existe-t-elle déjà ?

Si oui :

– Comment entend-elle lutter contre la criminalité organisée au niveau cantonal ?

– Comment sont réparties les tâches entre le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et la police neuchâteloise (PONE) en matière de contrôle des établissements publics ?

– Quelle est la situation du canton en matière de crime organisé ?

– Comment le canton de Neuchâtel est-il organisé pour lutter contre le blanchiment d'argent ?

– Au niveau national, l'Office fédéral de la police (fedpol) et l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) s'occupent de la lutte contre le blanchiment d'argent, sauf s'il s'agit de blanchiment d'argent pour le financement d'organisations terroristes (ou qui financent le terrorisme). Dans ce cas, ce sont fedpol et le Service de renseignement de la Confédération (SRC) qui mènent l'enquête. Qui, concrètement, mène l'enquête à Neuchâtel ?

– De quelle manière la mise en œuvre de la stratégie nationale impactera les activités de la police neuchâteloise ?

Développement (commentaire aux questions) :

La criminalité organisée, et particulièrement le financement d'organisations terroristes par le blanchiment d'argent, est un phénomène très discret. À l'opposé des autres crimes, les protagonistes laissent très peu de traces et ne dérangent que peu la population locale.

Il y a donc lieu de se demander quelle est la situation du canton de Neuchâtel en matière de blanchiment d'argent et d'éviter que notre canton ne soit ou ne devienne un terreau fertile pour le blanchiment d'argent. Il est aussi intéressant de se demander de quelle manière ce blanchiment d'argent pourrait financer directement ou indirectement des organisations terroristes.

Souhait d'une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Armelle von Allmen Benoit

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Fabio Bongiovanni	Gregory Huguelet-Meystre	Christophe Peter

Sophie Rohrer	Nadia Chassot	Corinne Schaffner
Cédric Haldimann		